

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 21 juin 2018
Délibération n° : 2018_30
Date de convocation : 12 juin 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180621-2018_30_MarqueP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018



Objet : **Validation du référentiel marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras - artisanat du bois**

Par la suite d'une convocation en date du 12 juin 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, le 21 juin 2018 à 17 heures 00 minutes sous la Présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance :

Président : Christian GROSSAN

Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, excusée ; Christian LAURENS, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOD Conseillère Départementale excusée ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux, Christian GROSSAN, Maire de Ceillac.

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2010 - 2024 ;
- La délibération 2012-5 du 2 février 2012 validant la stratégie de valorisation des ressources du territoire comme un outil permettant de travailler sur la dynamique de réseau et l'amélioration de la qualité de l'offre.
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

Considérant :

- Le développement de la marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras afin de valoriser les ressources du territoire ;

- L'évolution de cette marque en 2016 entraînant la nécessaire adaptation de tous les référentiels existants aux exigences de la Fédération des Parcs naturels régionaux ;

- La validation par la Commission marque de la Fédération des Parcs le 21 septembre 2017 et le vote en Comité syndical du 23 novembre 2017 (délibération 2017-51) des référentiels d'accueil en hébergement-restauration, de prestations d'activités de loisirs et de découverte, d'accueil en site de visite et de découverte.

- La validation par la Commission marque de la Fédération des Parcs le 22 mai 2018 du référentiel artisanat du bois.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 21 juin 2018
Délibération n° : 2018_30
Date de convocation : 12 juin 2018

Objet : **Validation du référentiel marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras - artisanat du bois**

Le Bureau, réuni le 21 juin 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de suffrages : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Contre : 0 Pour : 4
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver le référentiel modifié sur l'artisanat du bois de la marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras (dont une convention est jointe en annexe).

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "COMITE SYNDICAL ARABTE" at the top and "PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS" at the bottom. The signature is cursive and appears to read "Christian Grossan".